GUIDE TECHNIQUE

MANCHE OCEAN
6 JUILLET 2025

ORGANISATION GENERALE

Président	-	Philippe NICOLAS
Vice-Président	-	Alain LE BIDEAU – André LORHO
Secrétaire	-	Louis EVANNO
Trésorier	-	Charly BAUDET
Contrôle technique	-	UNION CYCLISTE ALREENNE (Président : Melvyn HONEL)
Président d'Honneur	-	Job MORVAN – Jean Paul LE YONDRE
Responsable circuit d'arrivée	-	Alain LE LABOUSSE

Classement / secrétariat permanence : Justine BAUDET
Compte-Tour : Marie Odile BELZ
Arbitre UCA : Alain LE BIDEAU, Nathalie BAUDET, Michel GRANGER
Vidéos / finish : UC Alréenne
Transpondeurs : BSC – Bretagne Service Course
Remise des dossards et plaque de cadre : Justine BAUDET et Céline MORICE

Speaker : Jean GILLET (conducteur : Benoit LE MOGUEDET) / Eric LE BALC'H
Liaisons radios : BSC – Bretagne Service Course

Collège des commissaires

Président de jury	Jean-Marc ROBIN (conducteur : Hugo LE BRAS) - Louis EVANNO
Arbitre 1	François GAUTIER (conducteur : ALAIN BANIEL)
Arbitre 2	Joël Guillo (conducteur : Patrick LAUTRAM)
Arbitre moto 1	Régine LE TRAOU (Moto : ABEC)
Arbitre moto 2	Françoise BONNO (Moto : ABEC)
Juge à l'arrivée	Frédéric SIMON (conducteur : Gilbert MARTELOT)
Voiture ouvreuse 1	Taxi ==> Jean-Claude GUERNEVE
Voiture ouvreuse 2	Peugeot GOA ==> Stéphane RIBOUCHON / Yves Marie EVANNO
Voiture ouvreuse 3	Peugeot GOA ==> Yvon CADOUELLAN / Etienne BURGOT
Ardoisier	Théo LE BRETON (MOTO : ABEC)
Medecin	Dr DELORD (conducteur : Charlie MARTELOT)
Véhicule neutre 1	Bretagne Service Course
Véhicule neutre 2	Peugeot GOA ==> Patrice POIRON / Philippe NICOLAS
Véhicule neutre 3	UCA ==> Franck HOUEIX / Jordan TOSTEN
Ambulances	Premiers Secours 56
Voiture balai	Peugeot GOA ==> Bernard ROUSSEL / Serge LE CHANJOUR

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

08h00 – Rassemblement de l'organisation et des arbitres sur le site d'arrivée

Kervannes – Route de Manche Océan – 56 400 PLUNERET

08h30 – Départ du site départ (TREAURAY) vers CORLAY

08h40 – Arrêt au cimetière de Ste Anne d'Auray sur la tombe de Jean Paul LE YONDRE

09h00 – Préparation de la ligne d'arrivée à Tréauray

10h30 – Arrivée à CORLAY suivis du repas de l'organisation

11h20 – Permanence de départ, remise des dossards et plaque de cadre, officialisation des partants avec l'UC Alréenne

12h00 – Réunion des Directeurs Sportifs avec Philippe NICOLAS

13h15 – Appel des concurents par le speaker, Jean GILLET

13h30 – Départ fictif / Départ lancé à la sortie de Corlay

15h50 – Entrée sur le circuit final pour 10 tours de 4,7 km

17h15 – Arrivée après 160,2 km

17h30 – Podium Protocolaire
Avec les 3 premiers de l'épreuve, le Meilleur Grimpeur, le premier open 1, le vainqueur du souvenir Jean Paul Le Yondre.

REGLEMENT

Article 1 : Organisation générale

La course est organisé par le Comité Manche Océan et contrôlé par l'Union Cycliste Alréenne. L'épreuve se déroule le **dimanche 06 juillet 2025** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Fédérale Elite Nationale (Elite et Open 1). La clôture des engagements sera effective le **mercredi 02 juillet à 20h00**.

Article 3 : Radio tour

La liaison radio est assurée par BSC – Bretagne Service Course sur la fréquence **157,550** MHz.

Article 4 : Permanance et réunion DS

Les transpondeurs, dossards et plaques de cadres sont à retirer Place du Marché à CORLAY à l'entrée de la Salle Polyvalente à partir de **11h20** par le Directeur Sportif. La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à **12h00** dans la salle qui se trouve juste à côté. A l'issue de l'épreuve, les dossards, plaques de cadres et transpondeurs devront être ramenés au podium arbitres. Le non retour d'un transpondeur sera facturé 60 €.

Article 5 : Départ

Le départ aura lieu en face du podium départ, Place du Marché à CORLAY. Une présentation des coureurs aura lieu en amont par Jean Gillet au podium départ.
Le départ fictif sera donné à **13h30**, le départ réel aura lieu 1 km plus loin au panneau sortie Corlay.

Article 6 : Parcours

Le circuit en ligne est long de 113,2 km. Le circuit final de 4,7 km est à parcourir 10 fois. L'épreuve sera jugé au terme des **160,2 km** de course, Route du Manche Océan à PLUNERET.
Il est sécuriser par les motos de l'ABEC et des signaleurs volant. Les coureurs et les suiveurs doivent respecter le code de la route sur la partie en ligne.

Article 7 : Assistance neutre

L'organisation met à disposition un service d'assistance technique assuré par 3 véhicules (2 à l'avant et 1 à l'arrière). Charge aux equipes/coureurs de fournir les roues avant le départ pour les 2 derniers véhicules : les voitures tirées de 1 à 5 mettront des roues dans la voiture neutre n°2 (GOA) et ceux de 6 à 10 pour la n°3 (UCA).

Article 8 : Classements annexes

- Un classement du meilleur grimpeur est mis en place à 5 endroits du parcours attribuant respectivement 5, 3 et 1 points aux 3 premiers (en cas d'égalité, les coureurs sont départagés par le classement de l'épreuve) :

- MG1 : **km 19,2** (avant l'entrée dans Sainte Brigitte)
- MG2 : **km 50,4** (Lieu dit Bignat)
- MG3 : **km 61,3** (après la sortie St Nicolas des Eaux)
- MG4 : **km 82,4** (Lieu dit Bodec Lann / Rimaison)
- MG5 : **km 136,7** (au 6è passage sur la ligne / compte-tour à 5)

Le meilleur grimpeur sera appelé au podium et recevra une prime de 80 €. Il y aura 50 € au second et 30 € au troisème de ce classement.

- En hommage à Jean Paul Le Yondre, l'ancien président de l'organisation, une ligne sera placé devant le cimetière de Ste Anne d'Auray au **km 110,7** (le premier sur cette ligne sera appelé au podium et recevra une prime de 50 €).

Article 9 : Ravitaillement

Le ravitaillement se fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème km et jusqu'à 20 km de l'arrivée (4 tours de l'arrivée), adaptable en fonction des conditions météorologique.
Les coureurs doivent garder leurs déchets dans leurs poches. Une zone de déchet est prévu 200 m après la ligne d'arrivée sur le circuit final.

Article 10 : Circuit final

Le circuit final est entièrement sécurisé par des signaleurs.
Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires se réservent le droit de neutraliser les groupes attardés.
Une dérivation est mis en place 50 m avant la ligne, à gauche, directement vers le parking coureurs.

Article 11 : Classements et protocoles

Le classement individuel est fait par le juge à l'arrivée, aidé par des arbitres de l'organisation. Il est assisté d'un système de vidéo finish et les transpondeurs.
Devront se présenter dans les 10 minutes suivant l'arrivée au podium protocolaire :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le premier coureur Open 1
- Le Meilleur Grimpeur
- Le 1er au passage du souvenir Jean Paul Le Yondre (km 102,5)

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut-être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le jury des arbitres, après consultation de l'organisateur.

Article 12 : Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
Le contrôle antidopage a lieu dans un Camping-Car situé derrière la ligne d'arrivée.

Article 13 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14 : Lutte contre la pandémie de Covid-19

De manière générale, les règles du gouvernement, en vigueur le jour de l'épreuve, devront être respecter.

Article 15 : Prix

La grille de prix coureurs est la suivante : 1220 / 25 soit 197 € pour le vainqueur. Il y a également une grille de prix spécifique pour les Open 1 : 152 / 5 (54 € au premier).

L'épreuve fait partit du Challenge Raymond Poulidor.

ITINERAIRE du MANCHE OCEAN 2025	Kilomètres		Horaires
	Fait	A faire	43 km/h
Corlay, départ fictif, place du marché (1 km)			13h30
Corlay, départ réel lancé à la sortie de Corlay sur la D44 ==> Dir. Plussulien	0,0	160,2	13h32
Entrée dans **Plussulien**, continuer tout droit sur la D44 ==> Dir. Laniscat	3,6	156,6	13h36
Laniscat, prendre à droite sur D76 pour contourner l'église puis tout de suite à gauche derrière l'église ==> Dir. Saint Gelven	9,9	150,3	13h44
A la sortie du bourg, prendre à droite sur D44 ==> Dir. Abbaye Bon Repos	10,1	150,1	13h45
Passage sous la N164, puis au stop, à gauche ==> Dir. Abbaye Bon Repos	11,6	148,6	13h46
Au stop, à gauche sur D2164 ==> Dir. N164, puis 50 m plus loin à droite sur D44	14,3	145,9	13h49
Passage sur un **pont étroit** devant l'abbaye de bon repos, puis continuer sur D44 à gauche le long de la rivière ==> Dir. Sainte Brigitte	14,8	145,4	13h50
Entrée dans le département du **MORBIHAN (56)** : la D44 devient la D15A	16,0	144,2	13h51
Prendre à droite pour continuer sur la D15A ==> Dir. Sainte Brigitte	17,0	143,2	13h53
MG1	**19,2**	**141,0**	**13h58**
Entrée dans **Sainte Brigitte**, continuer tout droit sur D15A	22,0	138,2	14h01
Au stop, à gauche sur D15 ==> Dir. Cléguerec (Attention **ilôt central**)	24,5	135,7	14h04
Cléguérec, Au stop, à gauche sur D15 ==> Dir. Pontivy	30,0	130,2	14h11
Juste après l'église, à droite puis à gauche sur D159 ==> Dir. Malguénac	30,4	129,8	14h12
Au stop, en face sur D159 ==> Dir. Malguénac (**ilôt central**)	34,0	126,2	14h17
Malguénac, continuer sur D159 à gauche ==> Dir. Pontivy / Guern	36,6	123,6	14h22
A droite, juste devant l'église sur D159 ==> Dir. Guern	36,9	123,3	14h22
Au stop, en face sur C8 ==> Dir. Notre Dame du Quelven (**route étroite** 4km)	40,2	120,0	14h26
A gauche ==> Dir. Coetmeur	40,8	119,4	14h27
Au stop, à gauche sur D2 ==> Dir. Le Sourn	44,5	115,7	14h32
Le Sourn, à droite **en bas de la descente** sur D188 ==> Dir. Bieuzy	46,9	113,3	14h35
A droite sur D156 ==> Dir. Bieuzy / Plumeliau	49,0	111,2	14h38
A droite sur route communale ==> Dir. Kerphilippe / Bignat	49,5	110,7	14h39
MG2, Lieu dit Bignat	**50,4**	**109,8**	**14h42**
Au stop, à gauche sur D2 ==> Dir. Melrand	51,4	108,8	14h43
A gauche sur C1 ==> Dir. Bieuzy	52,7	107,5	14h45
Au stop, à gauche sur D1 ==> Dir. Saint Nicolas des Eaux	56,9	103,3	14h50
Saint Nicolas des Eaux, à droite après le blavet ==> Dir. Saint Hilaire	59,7	100,5	14h53
MG3, Lieu dit Keraluy Guennec	**61,3**	**98,9**	**14h57**
A droite sur la même route	62,1	98,1	14h58
Lieu dit Saint Hilaire, tout droit	62,8	97,4	14h59
Au niveau de la patte d'oie, prendre légèrement sur la gauche	63,4	96,8	15h00

Au stop à Kernestic, à droite ==> Dir. Saint Barthélémy	65,9	94,3	15h02
Saint Barthélémy, en face ==> Dir. Quistinic	68,2	92,0	15h05
A gauche sur C1 ==> Dir. Saint Adrien	68,9	91,3	15h06
Au stop, à gauche sur D327 ==> Dir. Bubry	71,4	88,8	15h10
Au stop, à gauche sur D3 ==> Dir. Baud	75,4	84,8	15h16
A droite ⇒ Dir. Kerverger	77,5	82,7	15h19
Au stop, à droite sur D724	78,6	81,6	15h20
Au stop, à droite sur D768E ==> Dir. Languidic	79,0	81,2	15h21
A gauche (voie communale) ==> Dir. Rimaison	79,5	80,7	15h22
Au niveau de la patte d'oie, prendre légèrement sur la droite ==> Dir. Rimaison	82,1	78,1	15h24
MG4, Lieu dit Rimaison	**82,4**	**77,8**	**15h25**
Au stop, à droite sur D24 ==> Dir. Lambel	83,2	77,0	15h27
Lambel-Camors, à gauche sur D189, puis à droite 200 m plus loin	84,7	75,5	15h30
Au stop, en face, puis au rond-point suivant, en face sur C3 ==> Dir. Langroix	85,4	74,8	15h31
Au rond point, tout droit sur C3 ==> Dir. La Loge Charlotte	87,0	73,2	15h33
Au stop, à droite sur D779	89,1	71,1	15h35
A droite, direction Scoulboch	92,3	67,9	15h39
Au stop, à droite - **Descente rapide**	93,4	66,8	15h40
Au stop, à gauche sur D16 ==> Dir. Bieuzy-Lanvaux	96,5	63,7	15h45
A droite ==> Dir. Bel Air, Pesto	98,0	62,2	15h47
A droite ==> Dir. Le Moustoir	98,6	61,6	15h48
A gauche	100,1	60,1	15h49
Au stop, à droite sur D16 ==> Dir. Pluvigner	102,1	58,1	15h52
A gauche ==> Dir. Chapelle N. D. de Miséricorde	102,4	57,8	15h52
A gauche sur D102 ==> Dir. Sainte Anne d'Auray	106,1	54,1	15h57
Sainte Anne d'Auray, face au cimetière ==> **Souvenir Jean Paul Le Yondre**	**110,7**	**49,5**	**16h03**
Au stop à droite sur D19 ==> Dir. Brec'h (**ilôt central**)	111,2	49,0	16h04
A gauche, direction la vallée de Tréauray sur D120	111,8	48,4	16h05
Entrée sur le circuit final, à gauche	**113,0**	**47,2**	**16h07**
Premier passage sur la ligne : reste 10 tours de 4,7 km	**113,2**	**47,0**	**16h07**
MG5, au 6è passage sur la ligne d'arrivée (fin du 5è tour / compte tour à 5)	**136,7**	**23,5**	**16h41**
Arrivée	**160,2**	**0,0**	**17h13**

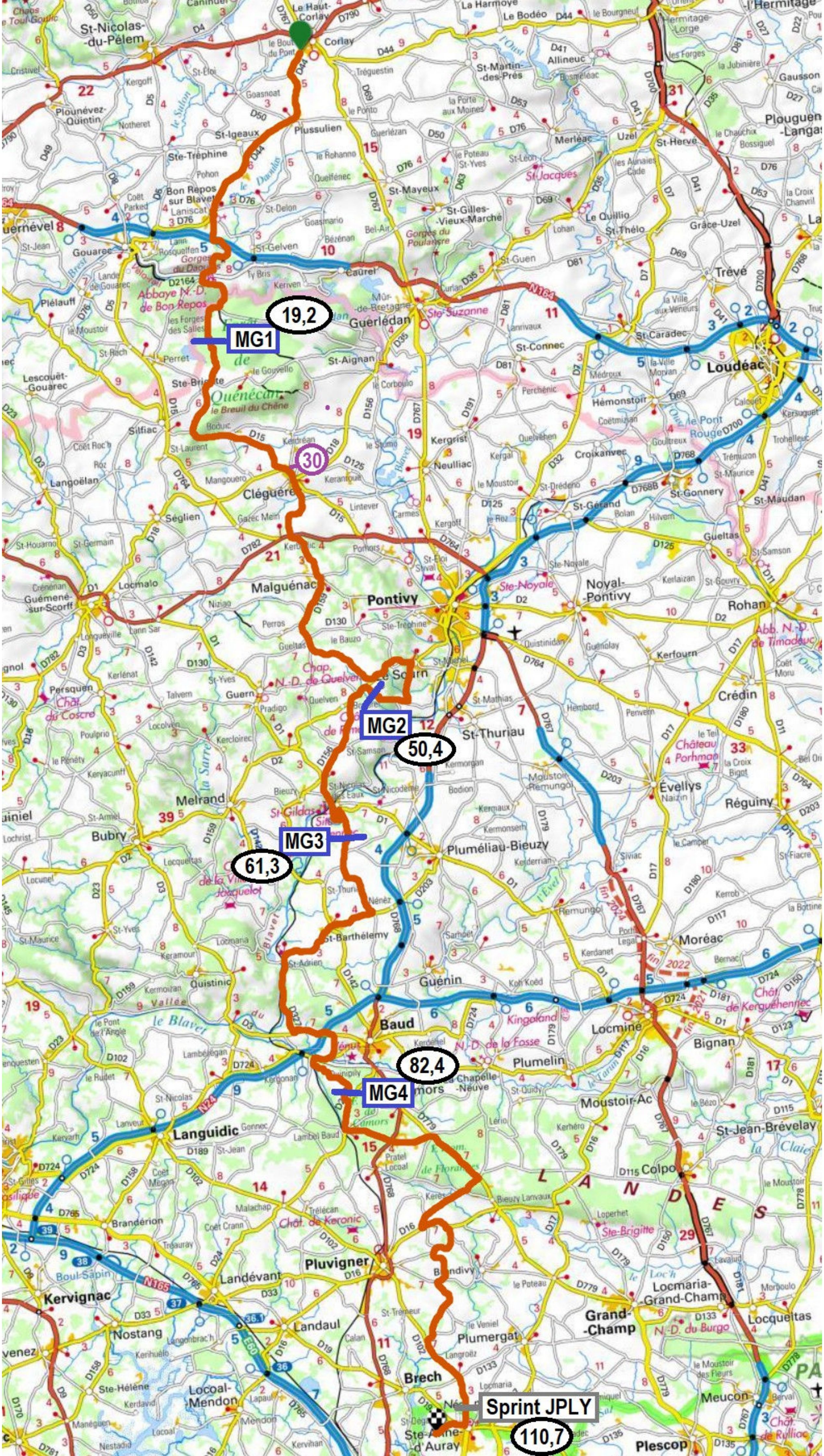

19,2
MG1
30
MG2
50,4
MG3
61,3
82,4
MG4
Sprint JPLY
110,7
Corlay
Guerlédan
Loudéac
Cléguérec
Pontivy
Baud
Pluvigner
Brech
Ste-Anne-d'Auray

Parcours et profil du circuit final

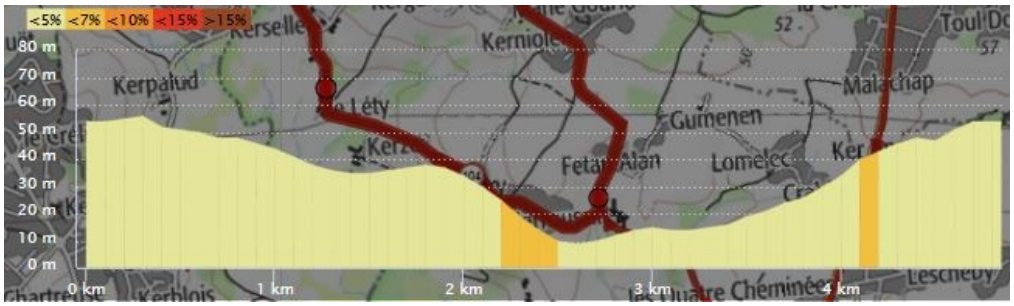

HOPITAUX

CH Yves Le Foll : SAINT BRIEUC
10 Rue Marcel Proust, 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 01 71 23

CH Centre Bretagne : PONTIVY
Kerio, 56 920 NOYAL-PONTIVY - 02 97 79 00 00

CH Bretagne Atlantique : AURAY (LE PRATEL)
2, rue du Pratel, 56 400 AURAY - 02 97 29 22 20

CH Bretagne Atlantique : VANNES (CHUBERT)
20, boulevard Général Maurice Guillaudot, 56 000 VANNES - 02 97 01 41 41

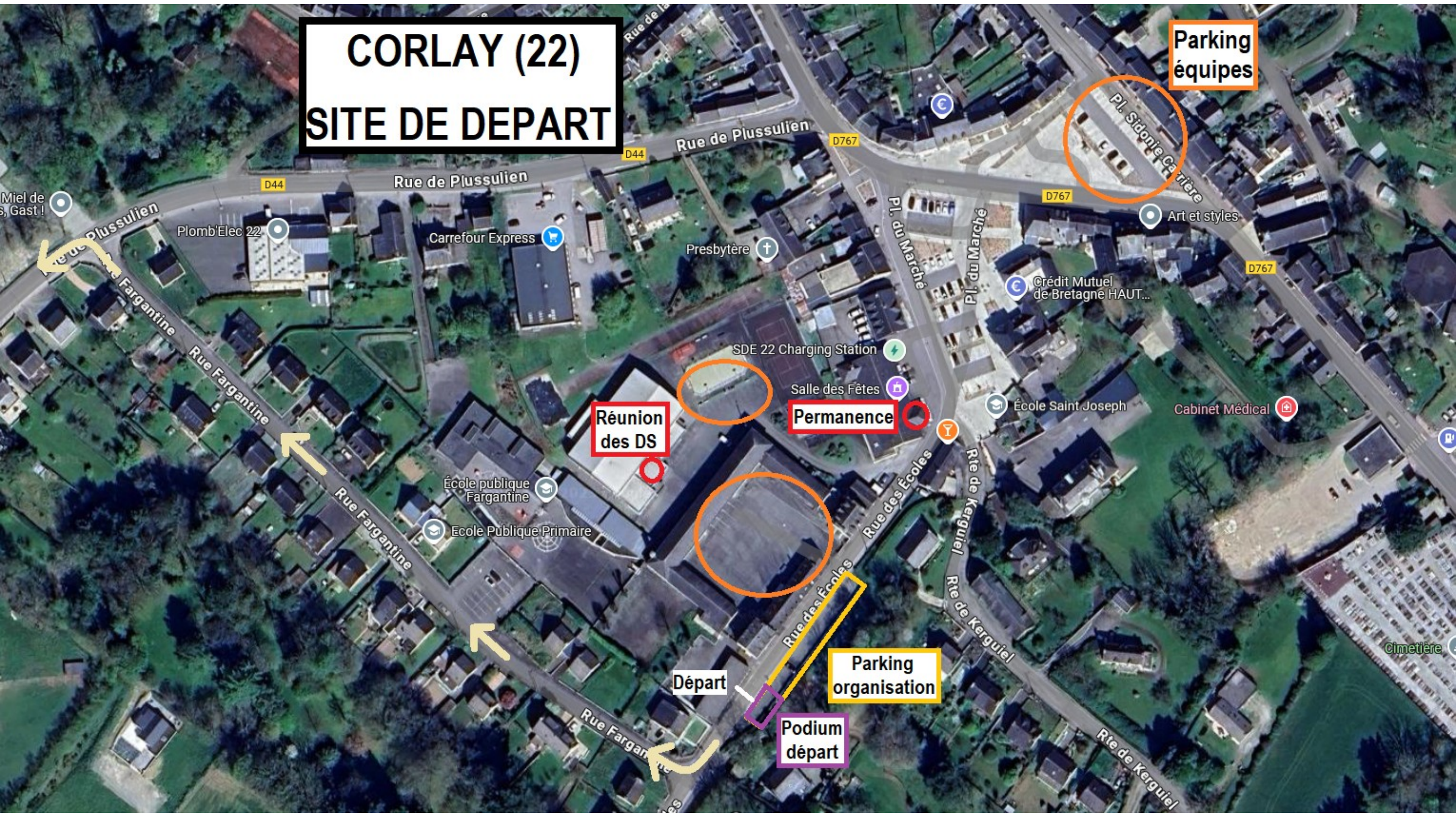
CORLAY (22)
SITE DE DEPART
Parking équipes
Rue de Plussulien
Pl. Sidonie Carrière
Art et styles
Carrefour Express
Plomb Elec 22
Presbytère
Pl. du Marché
Crédit Mutuel de Bretagne HAUT...
SDE 22 Charging Station
Salle des Fêtes
Permanence
Réunion des DS
École Saint Joseph
Cabinet Médical
École publique Fargantine
Ecole Publique Primaire
Rue Fargantine
Rue des Écoles
Rte de Kerguiel
Parking organisation
Départ
Podium départ
Cimetière

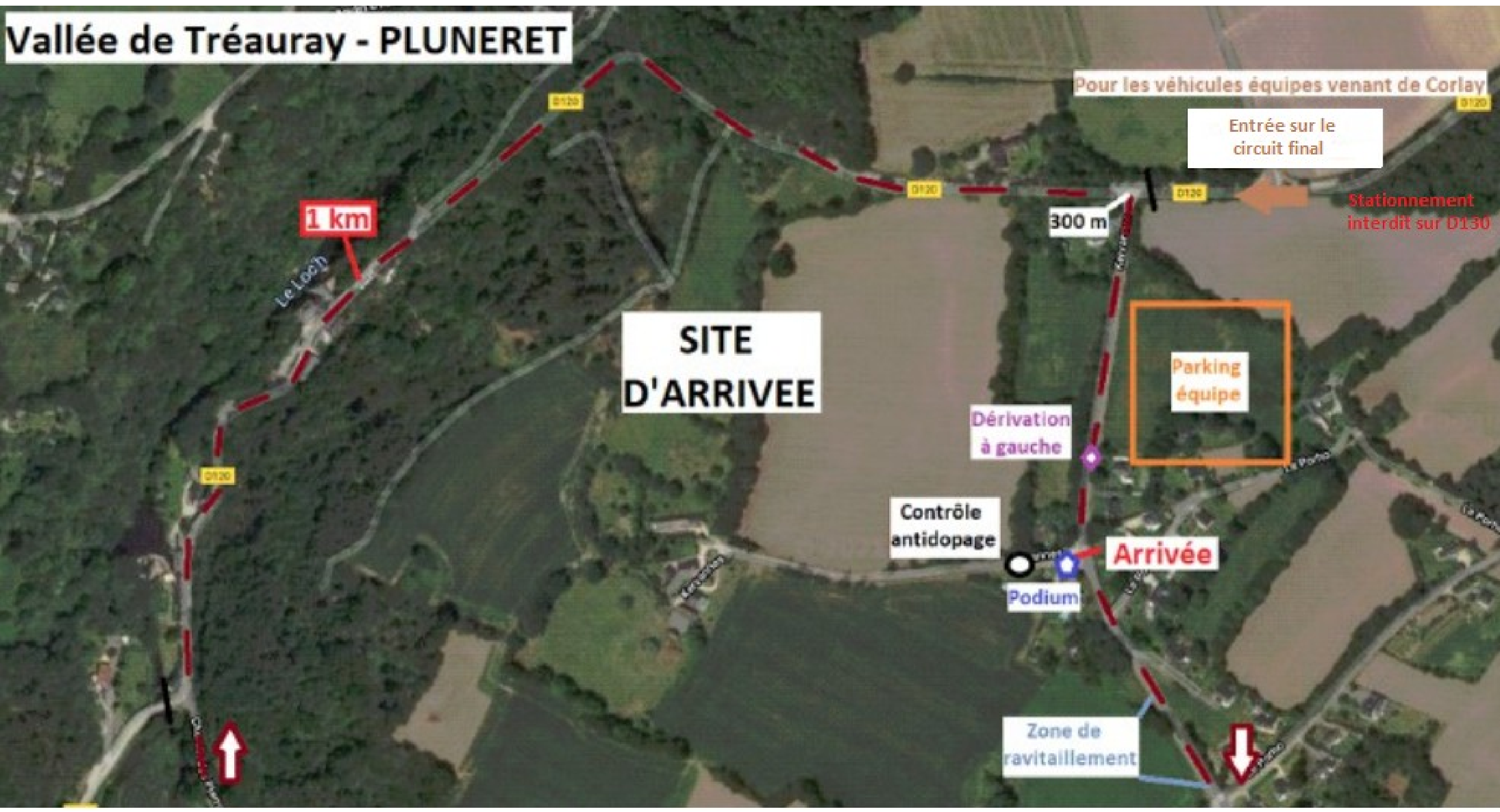
Vallée de Tréauray - PLUNERET
Pour les véhicules équipes venant de Corlay
Entrée sur le circuit final
Stationnement interdit sur D130
300 m
1 km
SITE D'ARRIVEE
Parking équipe
Dérivation à gauche
Contrôle antidopage
Arrivée
Podium
Zone de ravitaillement